

Trophées Eau et biodiversité 2023

Fiche Action

Parc naturel régional du Luberon : Restauration et préservation des mares et réseaux de mares du bassin versant du Calavon

Porteur de l'action

Parc naturel régional du Luberon



Contexte

Le Parc naturel régional du Luberon et le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) ont réalisé durant ces trois dernières années une étude visant à définir une stratégie de gestion et un programme d'actions en faveur de la préservation et la restauration des mares du bassin versant du Calavon.

Cette étude s'est appuyée sur l'état de conservation et la continuité de ces petites zones humides favorables à une espèce cible de la trame turquoise : le Pélobate cultripède. Cet amphibien est considéré ici comme espèce « porte drapeau¹ » étant donné que les études et travaux en faveur de sa préservation bénéficieront également aux autres espèces d'amphibiens du territoire.

Le Pélobate cultripède figure sur les listes rouges des espèces menacées au niveau mondial, national et régional. En région Sud, il est classé en danger d'extinction avec plus de 60% de ses sites de reproduction présents sur le bassin versant du Calavon.



Pélobate cultripède

Le Parc du Luberon se positionne ainsi comme un acteur majeur pour la conservation de cette espèce.

Objectifs

- Préserver les mares et faire émerger sur les sites à Pélobate cultripède de la maîtrise d'usage ou foncière pour faciliter ensuite la mise en œuvre d'actions en faveur de l'espèce (potentiel de 21 conventions d'usage ou contrats d'obligations réelles environnementales).
- Améliorer la reproduction des populations locales et favoriser les échanges entre les noyaux de population pour augmenter leur capacité de résilience.
- Suivre les tendances d'évolution des populations de l'espèce au regard notamment des actions de gestion engagées.
- Définir l'état de conservation, le peuplement d'amphibiens et les potentialités d'accueil pour le Pélobate cultripède sur les mares présentant un manque de connaissance.

¹ Espèce emblématique bénéficiant d'une représentation positive de la part du grand public et facilitant la mobilisation en faveur de la protection de son habitat (Géoconfluences, 2023)

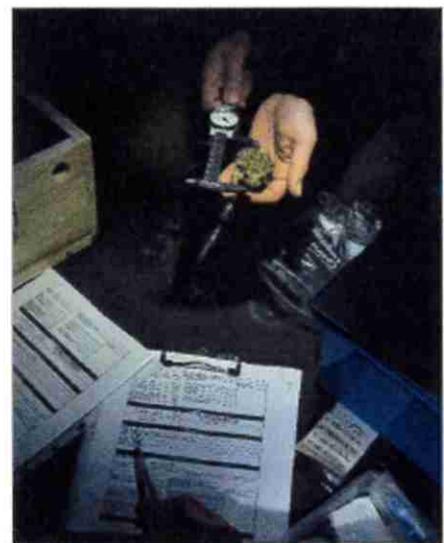
Description de l'action

Une hiérarchisation des actions a été définie en fonction de leur facilité de mise en œuvre et de l'urgence d'intervention. Une première tranche d'opérations est prévue sur la période 2022-2024 comprenant :

- **Action 1** : Une animation territoriale à destination des élus, usagers et propriétaires de mares visant à les sensibiliser sur les enjeux liés à ces petites zones humides qui bénéficient rarement de mesures de protection ou de gestion.
- **Action 2** : Des travaux de restauration ou de création de mares dans des secteurs à Pélobate cultripède, ou proches de populations existantes, là où la maîtrise foncière ou d'usage est déjà acquise ou en passe de l'être. Il s'agit principalement du secteur du Calavon aval (communes de Goult et d'Oppède), de celui de la Tuilière et des Grès (communes de Saint Saturnin-lès-Apt et de Roussillon) et de la colline de la Bruyère (communes de Villars, Rustrel et Apt). 11 mares sont concernées dont 9 sont sous maîtrise foncière ou d'usage public (Parc du Luberon ou commune).
- **Action 3** : Le suivi et l'évaluation des mesures de gestion avec notamment la poursuite de l'étude engagée en 2019 portant sur la dynamique de la plus importante population régionale de Pélobate cultripède présente sur la zone humide du Plan à Oppède.
- **Action 4** : Une amélioration des connaissances sur les mares du bassin versant du Calavon étant donné que sur les 251 connues, seules 104 ont fait l'objet d'un diagnostic suffisant.

Etat d'avancement :

- **Action 1** : Plaquette de sensibilisation « Mares et amphibiens » diffusée auprès des élus, animation publique à la découverte des amphibiens réalisée dans le cadre des sorties buissonnières d'automne du Parc du Luberon, 1 convention d'usage formalisée sur un site en projet de travaux, démarrage de l'animation territoriale avec le CEN PACA
- **Action 2** : 2 mares de créées (La Tuilière à Saint Saturnin-lès-Apt et la Virginière à Goult) et 4 mares de restaurées (Le Plan à Oppède, Les Tours, la Bégude et la Virginière à Goult)
- **Action 3** : Suivis écologiques du Pélobate cultripède par Capture-Marquage-Recapture (CMR) sur le site du Plan au cours du printemps et de l'automne 2023 (traitement et analyse des données en cours)
- **Action 4** : 82 mares ont fait l'objet pour l'instant d'un diagnostic de terrain pour améliorer les connaissances et évaluer leur état de conservation



Protocole CMR sur le site du Plan ©
Orbisterre – D. Tatin

Partenariats

- **Parc naturel régional du Luberon (PNRL)** : porteur du projet
- **Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA)** : animation foncière
- **StatiPOP & Fauna Studium** : encadrement scientifique (marquages, suivis populations) et analyse statistique des données de Capture-Marquage-Recapture (CMR)

Financements

Agence de l'Eau, Région SUD, RTE (Réseau de Transport d'électricité), autofinancement du Parc.